

Département
Meurthe et Moselle
Arrondissement
Nancy
Canton
Entre Seille et Meurthe

Nombre de Conseillers

En exercice	09
Présents	07
Votants	09

Convocation établie
Le 26 septembre 2017

Délibération affichée
le 10 octobre 2017

COMMUNE DE ARRAYE ET HAN

PROCÈS VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la séance ordinaire du
lundi 9 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept, le neuf octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Arraye et Han s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe ARNOULD, Maire

étaient présents : Mrs ARNOULD Philippe, ASTIER Sébastien, BERRY Bernard, CHAMPIGNEUL Claude, LEMOINE Anthony, ORY Denis, WOLTRAGER Nicolas

étaient excusés : Mme SIMON Ginny qui a donné pouvoir à Mr ARNOULD, Mr GEOFFROY Arnaud qui a donné pouvoir à Mr ASTIER

étaient absents :

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Mr Claude CHAMPIGNEUL

N° 1 – Validation du rapport de la CLECT 2017

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), mise en place parallèlement à l'instauration de la Fiscalité Professionnelle Unique, est en mesure de présenter son rapport.

Pour rappel, cette commission est composée d'un représentant désigné pour chacune des 42 communes membres. Ses travaux sont traduits par un rapport explicatif sur la nature des transferts de charge retenus et le mode d'évaluation financière pour chaque compétence. Un tableau de synthèse indique pour chaque commune le montant de la dotation de compensation définitive.

Pour être validé, ce rapport doit être adopté, à la majorité qualifiée prévue par la loi du 12 juillet 1999 sur le renforcement et la simplification de la coopération intercommunale (à savoir, les deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population ou la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population).

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'adoption de ce rapport.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le rapport de la C.L.E.C.T. en date du 22 juin 2017 et ainsi le montant des attributions de compensation définitives pour la commune, pour l'exercice 2017.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

N° 2 – Étude de la proposition d'achat de terrain de Mr HUMBERT et de Mme MATHERON

Le Maire donne connaissance au conseil municipal de la proposition de Monsieur HUMBERT Christophe et de Madame MATHERON Cindy qui souhaitent acquérir une parcelle de terrain située entre leur propriété et le parking communal. La surface de cette parcelle est de 207 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à saisir le Service des Domaines pour l'évaluation du terrain et éventuellement poursuivre ou non la démarche de vente.

N° 3 – Examen des propositions d'achat de l'immeuble de Han Sur Seille

Le conseil municipal, a examiné les deux propositions d'achat formulées par les consorts LAPORTE-HENRY et Mr BEUGNET. Après échange, le conseil municipal souhaite se donner le temps de la réflexion et reporte sa décision d'attribution au prochain conseil municipal prévu le 16 octobre.

N° 4 – Demande de remboursement de la facture d'eau aux consorts LAPORTE-HENRY.

La commune a reçu une facture d'eau pour l'appartement communal de Han Sur Seille occupé par Mr LAPORTE Yannick et Mme HENRY Estelle d'un montant de 196,50 €.

Il précise que les consorts LAPORTE-HENRY n'ont signé la demande de mutation de compteur que le 11 juillet 2017 et que cette facture correspond au solde estimé de leur consommation d'eau.

En conséquence, le conseil municipal, décide que le montant de la facture devra être réglé par Mr LAPORTE Yannick et Mme HENRY Estelle ; un titre de recette leur sera envoyé.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

N° 5 – Régularisation des loyers de la locataire

Monsieur le Maire avait informé le conseil municipal en juillet que Madame RECICA-LEMBERGER lui avait fait part de ses difficultés financières. A cette époque, elle avait expliqué l'instabilité de sa situation par rapport à son ancien appartement de Faulquemont et risquait devoir payer les trois mois de loyers du préavis.

Compte tenu de ces difficultés et de l'effort fait par Mme LEMBERGER pour remettre à neuf l'appartement communal, le conseil municipal décide que les loyers des mois de juin, juillet août, seront annulés.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

Le secrétaire de séance :

Le Maire, Mr Philippe ARNOULD,
Certifie avoir affiché le compte-rendu de cette
séance le 10 octobre 2017 et transmis au
contrôle de légalité le 10 octobre 2017

1. Validation du rapport de la CLECT 2017
2. Étude de la proposition d'achat de terrain de Mr HUMBERT et de Mme MATHERON
3. Examen des propositions d'achat de l'immeuble de Han Sur Seille
4. Demande de remboursement de la facture d'eau aux consorts LAPORTE-HENRY
5. Régularisation des loyers de la locataire